

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, avis est par les présentes donné à toutes les personnes susceptibles d'être intéressées :

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie au cours de laquelle sera adopté le plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 sera tenue le lundi 20 décembre 2021 à 20 h 30 à la salle du conseil au 241, rue Coutu.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2022-2023-2024.

DONNÉE À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE, ce 8^e jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un.



Mathieu Robillard
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil le huitième jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN.



Mathieu Robillard
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie